Comité d'Organisation

Patrice Dosquet (HAS), Marc Grohens (FFP), Cedric Paindavoine (HAS), Jean-Charles Pascal (Président FFP), Nadine Richard (DGS), Gérard Rossinelli (Président du Comité d'Organisation), Jean-Louis Senon (Président de la Commission d'audition), Monique Thurin (FFP).

Membres de la Commission d'audition

Jean-Louis Senon (Président), Michel Belloncle, Guy Benhamou, Gilles Chantraine, André Ciavaldini, Patrice Davos, Frédéric Douchez, Jean Marc Elchardus, Aline Ferrand Ricquer, Dominique Frémy, Denis Leguay, Olivier Lehembre, Phlippe Lemaire, Laurence Leturmy, Gérard Massé, Thierry Perriquet, Phlippe Pottier, Jean Renaud, Michel Roy, Michel Sapanet, Florence Thibaut.

Modérateurs

Maurice Berger, Michel David, Bernard Cordier, Michel Pénneau, Jean-Claude Pénochet, Daniel Sechter

Groupe Bibliographique

Jean-Philippe Cano, Louise Gotzamanis, Mickael Humeau, Nemat Jaafari, Fabien Juan, Émilie Legay.

Contact et inscriptions

F.F.P - tel 01 48 04 73 41 - fax 01 48 04 73 15 - ffp@internet-medical.com

Argument

L'expertise psychiatrique pénale occupe historiquement une place spécifique dans le fonctionnement judiciaire français et elle subit de plein fouet les difficultés qu'il rencontre.

Eclairant classiquement le juge sur la responsabilité pénale, la punissabilité et la dangerosité psychiatrique des personnes dans le cadre des procédures judiciaires, l'expert a vu, dans les conditions d'exercice difficiles qui sont les siennes, un élargissement de ses missions à l'évaluation de la dangerosité criminologique et à l'examen des victimes.

L'abord des problématiques concernant la formation, le recrutement, les conditions et perspectives d'exercice, relève d'une implication partagée de la santé et de la justice. La question portant sur la responsabilité pénale des personnes présentant des troubles psychiatriques sera au centre des préoccupations.

.

Programme

Audition Publique Expertise psychiatrique pénale

25 et 26 janvier 2007

Salle Laroque
Ministère de la Santé et des Solidarités
14, avenue Duquesne
75007 - Paris







organisée par

la Fédération Française de Psychiatrie

avec le partenariat méthodologique et le soutien financier de la Haute Autorité de santé

avec le soutien de la Direction Générale de la Santé



Fédération Française de Psychiatrie Hôpital Sainte Anne - Bât. B 1, rue Cabanis - 75014 PARIS

- Jeudi 25 janvier 2007 -

- ◆ 8h30 Accueil des participants
- ◆ 9h00 Allocution de Jean-Charles Pascal, Président de la Fédération Française de Psychiatrie Allocution de Gérard Rossinelli, Président du Comité d'Organisation

I. Quelle est la place dans la procédure pénale de l'expertise psychiatrique pénale et quels en sont les enjeux ?

- ◆ 9h20 En droit pénal, quels sont les fondements de l'expertise psychiatrique pénale, quelles en sont les évolutions dans le procès pénal, et quels sont les objectifs différentiels de l'expertise psychiatrique et l'examen médicopsychologique ? Jean Pradel, Professeur émérite de Droit Pénal (Poitiers)
- ◆ 9h30 Quelles sont les incidences médicolégales des articles 122.1 alinéa 1 et 2 et 122-2 en terme de responsabilité pénale, d'imputabilité, de discernement et de contrôle des actes ?

 Marc Schweitzer (Paris)
- ◆ 9h40 Quelles sont les données actuelles sur les troubles mentaux dans les établissements pénitentiaires ? Frédéric Rouillon (Paris)
- ◆ 9h50 Quelle est l'incidence de l'expertise psychiatrique pénale sur l'équilibre entre justice et santé et donc entre prison et hôpital dans la société actuelle ? Cyril Manzanera (Angoulême)
- ◆ 10h00 10h40 Débat
- ♦ 10h40 Pause
- II. Quels sont les incidences, les problèmes et les débats actuels autour de la clinique expertale dans les différents temps judiciaires ?

L'expertise psychiatrique dans l'enquête préalable et la comparution immédiate

- ◆ 11h00 Quels sont les problèmes rencontrés par le magistrat du parquet dans l'enquête préliminaire et quelles sont les attentes de ce magistrat face au psychiatre ?

 Frédéric Feve. Procureur de la République (Poitiers)
- ♦ 11h10 Dans quelles conditions le psychiatre peut-il être sollicité en réquisitions et quels peuvent en être les effets néfastes dans la procédure vis-à-vis d'un malade mental ? En prenant en compte ces éléments, quelles questions sont adaptées à la situation d'urgence et de réquisitions ?

 Pierre Delpla (Toulouse)
- ♦ 11h20 11h40 Débat

L'expertise psychiatrique dans la phase d'instruction judiciaire et pré-sentencielle

- ◆ 11h40 Comment discuter l'abolition du discernement face aux évolutions récentes de la clinique et de la thérapeutique psychiatrique ? Daniel Zagury (Paris)
- ♦ 11h50 Quel est le devenir en milieu pénitentiaire des malades mentaux pour lesquels une altération du discernement est retenue par l'expert ou de ceux qui sont totalement responsabilisés ? Catherine Paulet (Marseille)
- ◆ 12h00 Quelle devrait être l'incidence de l'altération du discernement dans le procès pénal et qu'en est-il en droit pénal comparé ? Xavier Lameyre, Magistrat, Maitre de Conférence ENM (Paris)
- ◆ 12h10 Comment évaluer la dangerosité dans le cadre de l'expertise psychiatrique et quelles sont les difficultés et les pièges de cette évaluation ? Bruno Gravier (Lausanne)
- ♦ 12h20 13h00 - Débat
- 13h00 Déjeuner
- ◆ 14h30 Quelles sont les spécificités et les difficultés de l'expertise pénale du mineur ? Bernard Durand (Paris)
- ◆ 14h40 Quel est l'intérêt et quelles sont les limites de l'expertise conjointe de l'auteur et de la victime et quelles recommandations faire pour aborder le problème de leur crédibilité ?

 Roland Coutanceau (Paris)
- ◆ 14h50 Quels sont les problèmes posés par l'articulation de l'examen médicopsychologique et de l'expertise psychiatrique notamment devant la Cour d'assises ? Alain Pénin (Toulouse)
- ♦ 15h00 Quelles sont les attentes et les difficultés rencontrées par le magistrat d'instruction et par le président des assises face à l'expert ? Quelles sont les spécificités de la déposition orale aux assises et quelles recommandations faire à l'expert ? Alain Blanc, Président de la Cour d'assises (Paris)

- ♦ 15h10 Quelles sont les attentes de la justice face à l'expert psychiatre dans le domaine psychocriminologique et quels sont les arguments en faveur et défaveur de l'expertise contradictoire ? Bruno Lavielle, Vice Président chargé de l'instruction (Martinique)
- ♦ 15h20 16h10 Débat
- ♦ 16h10 Pause

L'expertise psychiatrique post-sentencielle, d'injonction de soins et de soins sous contrainte

- ♦ 16h30 Dans le cadre de l'injonction de soins ou de l'obligation de soins comment articuler l'expertise psychiatrique de la personne sous main de justice, les soins apportés et le rôle de l'instance judiciaire ? Sophie Baron Laforet (Perpignan)
- ◆ 16h40 Quelles sont les attentes de juge de l'application des peines dans l'expertise de pré-libération ? Pascal Faucher, Vice Président placé de la Cour d'appel (Bordeaux)
- ◆ 16h50 Quelles sont les difficultés et limites de l'expertise de pré-libération, quelles questions doivent être posées à l'expert psychiatre ? Évry Archer (Lille)
- ◆ 17h00 17h30 Débat
- Vendredi 26 janvier 2007 -
- ◆ 8h30 Accueil des participants

III. Quelles doivent être les évolutions de la pratique de l'expertise psychiatrique pénale ?

- ◆ 9h00 En quoi les données de la littérature internationale permettent de répondre à certaines questions concernant la prédictibilité du comportement en psychiatrie et en psychocriminologie ?

 F Millaud (Montréal)
- ◆ 9h15 La clinique expertale doit-elle se restructurer, se spécifier et répondre à de nouvelles demandes ? Quelles peuvent en être les conséquences sur les questions types, quel pourrait être le plan type de l'expertise pénale en envisageant les différents niveaux d'analyse en fonction de la formation de l'expert ? En dehors de la formation psychiatrique quelles sont les compétences requises de l'expert ? Carol Jonas (Tours)
- ◆ 9h35 Quels sont dans notre pays les obstacles à une pratique expertale de qualité et quels pourraient être les critères d'attractivité pouvant soutenir et maintenir la démographie expertale ?

 Marie-France Patris (Strasbourg)
- ♦ 9h45 10h30 Débat
- ♦ 10h30 Pause

IV. Quelles doivent être les règles éthiques et déontologiques dans la pratique de l'expertise psychiatrique pénale ?

- ◆ 11h00 Lorsque les faits ne sont pas avérés, lorsque la personne les nie durablement, quelle attitude l'expert doit-il avoir dans la réponse aux questions type ? **Gérard Dubret** (Paris)
- ♦ 11h10 Quels peuvent être les fondements et la dynamique évolutive de la déontologie expertale, de l'articulation avec les autres experts et professionnels ? quels sont les éléments comparatifs avec les autres états européens ? Pierre Lamothe (Lyon)
- ♦ 11h25 12h00 Débat

V. Comment développer la qualité expertale ?

- ◆ 12h00 Comment envisager une formation adaptée des psychiatres à la pratique expertale ? Comment envisager l'évaluation des pratiques et la formation permanente ? Jean-Pierre Kahn (Nancy)
- ♦ 12h10 Quelles sont les attentes du ministère de la justice dans le domaine de la formation initiale et permanente des psychiatres experts ? André Ride, Procureur Général, Président de la Conférence des Procureurs Généraux (Limoges)
- ♦ 12h20 12h40 Débat
- ◆ 12h40 Déjeuner
- ◆ 14h30 Comment établir un travail de recherche en psychiatrie criminelle et en psychocriminologie associant psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux ? Loic Villerbu (Rennes)
- ♦ 14h40 Quelles propositions évolutives peuvent être faites dans la pratique expertale, sa recherche d'amélioration de la qualité ? Quelle place pour les centres ressources ? **Jean-Marc Villon** (Rouen)
- ♦ 15h00 15h30 Débat
- ◆ 15h30 Clôture

Bulletin d'Inscription Audition Publique Expertise psychiatrique pénale

Nom	Pré	enom	
Adresse			
Fonction, spécialité.			
Téléphone	fax	e.mail	

- ◆ Droit d'inscription : 150 euros (comprenant les pauses, le recueil des textes des experts et du groupe bibliographique de l'Audition Publique). Réglement par chèque à l'ordre de Fédération Française de Psychiatrie. Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.
- ◆ Adresser ce bulletin d'inscription et votre réglement à Fédération Française de Psychiatrie Hôpital Ste Anne 1, rue Cabanis bât. B 75014 PARIS
- ◆ Places limitées. Pas d'inscription sur place.

Informations

Salle Laroque - Ministère de la Santé et des Solidarités 14, avenue Duquesne 75007 PARIS

Lignes de métro - stations de métro :

- ◆ ligne 6 Nation / Charles de Gaulle Etoile station Sèvres-lecourbe
- ◆ ligne 8 Balard / Créteil préfecture station Ecole Militaire
- ♦ ligne 10 Boulogne Pont de Saint Cloud / Gare d'Austerlitz station Ségur
- ligne 13- Châtillon Montrouge / Gabriel Péri Asnières Gennevilliers

St Denis - Basilique station St François Xavier

Principales lignes de Bus

- ◆ Avenue Duquesne (devant la sortie avenue Duquesne) 28/87
- ◆ Avenue de Lowendal 49
- ♦ Métro école militaire 92

plan d'accès

